



CONDITIONS PARTICULIERES - DENTALIS AU 01/01/2025

Les avantages de cette assurance dentaire

La couverture prévoit les remboursements suivants :

Soins préventifs (Codes A.M.I. 301254 à 301265 et 301593 à 302245)	100 % du ticket modérateur légal. S'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire, aucune intervention possible.
Soins curatifs (visites, extractions dentaires, soins conservateurs, radiologie buccale et petite chirurgie buccale)	75 % du ticket modérateur légal. S'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire, aucune intervention possible. 20 € maximum par extraction dentaire non remboursée par l'A.M.I.
Orthodontie	100 % du ticket modérateur légal. S'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire, 75% du montant à charge de l'assuré. 250 € maximum pour l'appareillage placé en début de traitement. 250 € maximum pour le second forfait appareillage (codifications A.M.I. : 305675, 305686 ainsi que ces mêmes prestations pour les assurés n'ayant pas droit à l'intervention de l'A.M.I.).
Parodontologie	75 % du ticket modérateur légal. S'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire, 75% du montant à charge de l'assuré.
Prothèses, implants et couronnes	75 % du ticket modérateur légal. S'il n'y a pas d'intervention de l'assurance obligatoire, 75% du montant à charge de l'assuré.

Pour les soins préventifs et curatifs dispensés en Allemagne, France, G-D de Luxembourg et Pays-Bas, l'intervention est de 12 € par prestation.

Plafond d'intervention par année civile

Les plafonds auxquels sont soumises les prestations de DENTALIS sont progressifs durant les trois premières années d'assurance.

Soins préventifs et curatifs	1 ^{ère} année d'assurance maximum de 30 € 2 ^{ème} année d'assurance maximum de 60 € Dès la 3 ^{ème} année d'assurance maximum de 100 €
Autres prestations (orthodontie, parodontologie, prothèses, implants et couronnes)	1 ^{ère} année d'assurance maximum de 300 € 2 ^{ème} année d'assurance maximum de 600 € Dès la 3 ^{ème} année d'assurance 1.250 € avec un maximum de : - 600 € pour l'orthodontie et la parodontologie - 850 € pour les prothèses, implants et couronnes

Territorialité

La couverture est valable en Belgique et dans les territoires européens de l'Allemagne, la France, le Grand-Duché de Luxembourg et les Pays-Bas.

Société Mutualiste d'Assurance Neutra

Rue de joie 5 – 4000 Liège
T +32 4 254 54 90

N° entreprise : 0472.020.311
Agrégé par l'OCM : N°250/2

info@neutrassur.be
www.neutrassur.be

Montants mensuels des primes, taxes et frais exprimés en €. - « DENTALIS »

Catégorie	Prime brute	Taxe AMI	Prime hors taxe	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Prime nette
de 0 au 31 décembre des 6 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
du 1 ^{er} janvier des 7 ans au 31 décembre des 17 ans	6,48	0,00	6,48	0,06	0,36	6,06
du 1 ^{er} janvier des 18 ans au 31 décembre des 25 ans	9,11	0,00	9,11	0,08	0,51	8,52
du 1 ^{er} janvier des 26 ans au 31 décembre des 45 ans	11,73	0,00	11,73	0,11	0,66	10,96
du 1 ^{er} janvier des 46 ans au 31 décembre des 55 ans	15,23	0,00	15,23	0,14	0,86	14,23
du 1 ^{er} janvier des 56 ans au 31 décembre des 65 ans	18,72	0,00	18,72	0,17	1,05	17,50
à partir du 1 ^{er} janvier des 66 ans	22,22	0,00	22,22	0,20	1,25	20,77

Montants mensuels des primes, taxes et frais exprimés en €. - « DENTALIS » (et affilié à Neutra +, Confort ou Top)

Catégorie	Prime brute	Taxe AMI	Prime hors taxe	Frais d'acquisition	Frais d'administration	Prime nette
de 0 au 31 décembre des 6 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
du 1 ^{er} janvier des 7 ans au 31 décembre des 17 ans	5,84	0,00	5,84	0,05	0,33	5,46
du 1 ^{er} janvier des 18 ans au 31 décembre des 25 ans	8,20	0,00	8,20	0,07	0,46	7,67
du 1 ^{er} janvier des 26 ans au 31 décembre des 45 ans	10,56	0,00	10,56	0,10	0,59	9,87
du 1 ^{er} janvier des 46 ans au 31 décembre des 55 ans	13,70	0,00	13,70	0,12	0,77	12,81
du 1 ^{er} janvier des 56 ans au 31 décembre des 65 ans	16,87	0,00	16,87	0,15	0,95	15,77
à partir du 1 ^{er} janvier des 66 ans	20,00	0,00	20,00	0,18	1,12	18,70

" Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son Assemblée Générale »